

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 10 juin 2024 à 19 h  
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

---

**MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :**

Benoit Dorais, maire d'arrondissement  
Tan Shan Li, conseillère d'arrondissement  
Anne-Marie Sigouin, conseillère d'arrondissement  
Craig Sauvé, conseiller de ville  
Alain Vaillancourt, conseiller de ville

formant quorum sous la présidence du maire d'arrondissement, monsieur Benoit Dorais.

**MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :**

Sylvain Villeneuve, directeur d'arrondissement  
Sylvie Parent, secrétaire d'arrondissement et directrice – Services administratifs (délégation)  
Christian Bissonnette, directeur – Travaux publics  
Marc-André Hernandez, directeur – Aménagement urbain et patrimoine  
Jean-François Ariano-Lortie, directeur - Culture, sports, loisirs et développement social (délégation)  
Jonathan Chase, commandant - Service de police de la Ville de Montréal, poste de quartier 15  
Daphné Claude, secrétaire-rechercheur

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

**Ouverture de la séance**

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 04.

10.01

**CA24 22 0142**

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 juin 2024**

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

**CA24 22 0143**

**Approuver les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 6 mai 2024, à 19 h et le 13 mai 2024, à 9 h**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 6 mai 2024, à 19 h et le 13 mai 2024, à 9 h.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10.03

---

**Période de commentaires des élus****Le maire Dorais aborde les points suivants :**

Chantier dans le secteur des rues Saint-Jacques et Saint-Antoine Ouest  
Fête nationale aux abords du canal de Lachine

**La conseillère Sigouin aborde les points suivants :**

Contribution financière pour un projet de murale  
Parcours sonore sur les traces de Marie-Uguay  
Ordonnances pour les événements estivaux  
Prêt d'objets dans les bibliothèques

**Le conseiller Vaillancourt aborde les points suivants :**

Rénovation des installations aquatiques au parc Ignace Bourget

**Le conseiller Sauvé aborde le point suivant :**

Déménagement du 1<sup>er</sup> juillet : service de référence offert par la Ville de Montréal  
Festival sur le Canal

**La conseillère Li aborde les points suivants :**

Octroi d'un contrat pour les plans et devis pour la réhabilitation du site des Ateliers du CN  
Refonte de parcours d'autobus de la STM

10.04

---

**Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens**

Le maire mentionne que le rapport est déposé sur le site Internet de l'arrondissement.

10.05

---

**Période de questions et commentaires du public**

À 19 h 39, le maire annonce le début de la période de questions. Les personnes mentionnées ci-dessous adressent une question relative au sujet suivant :

Jessika Starnino	Entretien des peupliers
Val Dibetta	Maison Benoit Labre
François Arteau (Les Amis du parc Angrignon)	Entretien du parc Angrignon
André Lambert	Maison Benoit Labre
Michael MacKenzie	Maison Benoit Labre
Chris Lomas	Maison Benoit Labre
Florence Michaud-Guibault	Usine La Malting
Mario Michetti	ClubHaus.

10.06

---

**CA24 22 0144****Période de questions et commentaires du public**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De prolonger la période des questions de 30 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.06

---

**Période de questions et commentaires du public**

Diane Pilon	ClubHaus.
Chantal Labrèche	Travaux sur la rue Sainte-Antoine Ouest
Sarah Trudeau	École primaire à Griffintown
Francis Darby	École primaire à Griffintown
Hafida Hakimi	École primaire à Griffintown
Valerie Iadaluca	Égout rue Sainte-Marie
Etienne LeNigen	École primaire à Griffintown
Linda Lachapelle	Trottoirs de la rue des Bassins
Christopher Hogan (SDC 5098 Sainte-Marie, Montréal)	Égout rue Sainte-Marie

10.06

---

**CA24 22 0145**

**Période de questions et commentaires du public**

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prolonger la période des questions de 30 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.06

---

**Période de questions et commentaires du public**

Marc-André Cloutier	Égout rue Sainte-Marie
Sarah El Queisi	Maison Benoit Labre
Charbel Assal	École primaire à Griffintown
Francis Dolan (Regroupement Information- Logement de Pointe-St-Charles)	ClubHaus
Jean-François Gauvin	Maison Benoit Labre
Nicola Zoghbi	Déneigement de la piste du Canal de Lachine
Angela Henderson	Bruit et vitesse sur la rue Agnès
Laura-Ann Shillingford-Clarke	Maison Benoit Labre

La période de questions prend fin à 21 h 34.

10.06

---

Il est proposé par le conseiller Vaillancourt, appuyé par le conseiller Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

---

**CA24 22 0146**

**Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc., pour la réalisation des travaux visant la reconstruction d'intersections dans l'arrondissement et le remplacement d'entrées de services en plomb, au montant de 4 152 776,67 \$ / Autoriser une dépense totale de 4 967 562,26 \$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public 212413 - 2 soumissionnaires**

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'accorder à Les Pavages Céka inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux visant la reconstruction d'intersections dans l'arrondissement et le remplacement d'entrées de services en plomb, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 152 776,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 212413;

De procéder à une évaluation de rendement de l'adjudicataire;

D'autoriser une dépense de 415 277,67 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 399 507,92 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 63 % par la ville centre et à 37 % par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1248324003

---

**CA24 22 0147**

**Accorder un contrat à Axe construction inc., pour des travaux de rénovation des installations aquatiques au parc Ignace-Bourget, au montant de 7 447 277,43 \$ / Autoriser une dépense totale de 9 681 460,66 \$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public 212420 - 6 soumissionnaires**

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'accorder à Axe construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de rénovation des installations aquatiques au parc Ignace-Bourget, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 447 277,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 212420;

De procéder à une évaluation de rendement de l'adjudicataire;

D'autoriser une dépense de 1 489 455,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 744 727,74 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 91,3 % par le Service des grands-parcs, du Mont-Royal et des sports et à 8,7 % par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1248763001

---

**CA24 22 0148**

**Accorder un contrat de services professionnels à ARUP Canada inc., pour la conception de plans et devis en ingénierie civile, électrique, structure et en gestion durable des eaux de pluie et surveillance, pour les parcs des lots 2, 3, 4 et 5 du secteur des Atelier du CN, avec deux options de renouvellement de 6 mois, au montant de 350 209,02 \$ / Autoriser une dépense totale de 380 668,60 \$, comprenant les taxes et les contingences - Appel d'offres public 212426 - 2 soumissionnaires**

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'accorder un contrat de services professionnels à ARUP Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final, pour la conception de plans et devis en ingénierie civile, électrique, structure et en gestion durable des eaux de pluie et surveillance, pour les parcs des lots 2, 3, 4 et 5 du secteur des Atelier du CN, avec deux options de renouvellement de 6 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 350 209,02 \$ taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 212426;

De procéder à une évaluation de rendement de l'adjudicataire;

D'autoriser une dépense de 30 459,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le Service d'urbanisme et de la mobilité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1247972001

---

#### CA24 22 0149

**Octroyer des soutiens financiers totalisant la somme de 15 000 \$ à trois organismes pour l'organisation et la tenue des fêtes de quartier en 2024 / Approuver les projets de convention à cet effet**

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'octroyer des soutiens financiers totalisant la somme de 15 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet	Montant 2024
Action Gardien, Corporation de développement communautaire de Pointe-Saint-Charles	La Pointe-Festive 2024	5 000 \$
Association des jeunes de la Petite-Bourgogne	Festival de la Petite-Bourgogne	5 000 \$
Concertation Ville-Émard et Côte St-Paul	Fêtes de quartier 2024	5 000 \$

D'approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1245111005

---

#### CA24 22 0150

**Octroyer un soutien financier de 14 000 \$ à Appuyez sur Démarrer, pour l'année 2024, afin de réaliser le projet Briser les Barrières dans le cadre du financement provenant du ministère de la Sécurité publique / Approuver un projet de convention à cet effet**

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'octroyer un soutien financier de 14 000 \$ à Appuyez sur Démarrer, pour l'année 2024, afin de réaliser le projet Briser les Barrières dans le cadre du financement provenant du ministère de la Sécurité publique;

D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1246008003

Il est proposé par la conseillère Li, appuyé par la conseillère Sigouin, de réunir pour fins d'études les articles 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

#### CA24 22 0151

#### Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois d'avril 2024

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) pour le mois d'avril 2024, de la liste des bons de commandes de moins de 25 000 \$, de la liste des factures non associées à un bon de commande et des virements budgétaires pour la période comptable d'avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1240219004

#### CA24 22 0152

#### Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant la somme de 15 434,27 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant la somme de 15 434,27 \$, à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet	Montant
Association des jeunes de la Petite-Bourgogne	Pour le financement de l'organisation du projet de soccer « <i>Les jeunes sportifs de Saint-Henri</i> », organisé par Soccer Saint-Henri et Le Mouv de (L'Office municipal d'habitation de Montréal), pour les jeunes vivant en HLM à Saint-Henri	500 \$
Association des jeunes de la Petite-Bourgogne	Pour le financement de l'achat des médailles destinées aux jeunes participants à l'activité de soccer de Saint-Henri et de la Petite-Bourgogne	1 700 \$
MU	Pour le financement de la réalisation de la murale Marie-de-l'Incarnation au 1551, avenue de l'Église	10 000 \$
Concertation Ville-Émard et Côte St-Paul	Pour le financement de l'organisation de l'Opération Sac à Dos dans le quartier Ville-Émard et Côte St-Paul, qui permettra à 200 enfants de bénéficier d'un sac à dos	1 000 \$
Station Familles	Pour le financement du permis relatif à la traversée du trottoir par le contracteur pour opérer les réparations et la machinerie utilisée	734,27 \$
Maison de jeunes RAdoActif	Pour le financement de l'organisation de l'activité récompense, qui permettra aux jeunes qui se sont le plus impliqués dans l'année de profiter d'un séjour de quatre jours dans le parc National du Mont-Tremblant	1 000 \$

Centre de services scolaire de Montréal	Pour le financement de l'organisation de l'activité de fin d'année visant à récompenser les élèves de l'école primaire Cœur-Immaculé-de-Marie	500 \$
-----------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------

D'autoriser une affectation de surplus de 15 434,27 \$;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1249386005

---

#### CA24 22 0153

#### **Donner un avis de motion et déposer un projet de Règlement particulier d'occupation du domaine public pour le square Saint-Patrick et le parc de l'Ancienne-Cour-de-Triage aux fins du déploiement des enseignes du projet Canal de Lachine 4.0 par PME MTL Grand Sud-Ouest**

Le conseiller Alain Vaillancourt donne avis de motion qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure, un Règlement particulier d'occupation du domaine public pour le square Saint-Patrick et le parc de l'Ancienne-Cour-de-Triage aux fins du déploiement des enseignes du projet Canal de Lachine 4.0 par PME MTL Grand Sud-Ouest.

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement particulier d'occupation du domaine public pour le square Saint-Patrick et le parc de l'Ancienne-Cour-de-Triage aux fins du déploiement des enseignes du projet Canal de Lachine 4.0 par PME MTL Grand Sud-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1248678005

---

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par la conseillère Li, de réunir pour fins d'études les articles 40.02 à 40.06 de l'ordre du jour.

---

#### CA24 22 0154

#### **Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA16 22003)**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 mai 2024;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 mai 2024;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement depuis son dépôt;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA16 22003), qu'il soit numéroté RCA24 22003 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1241940002

---

#### CA24 22 0155

**Adopter le Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Sud-Ouest pour l'exercice financier 2024 et visant la réalisation de projets de mise en lumière d'artères commerciales**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 mai 2024;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 mai 2024;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement depuis son dépôt;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Sud-Ouest pour l'exercice financier 2024 et visant la réalisation de projets de mise en lumière d'artères commerciales, qu'il soit numéroté RCA24 22004 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1248062002

---

**CA24 22 0156**

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un projet de résolution modifiant certaines dispositions de la résolution CA23 220239 visant la démolition du bâtiment et la construction de bâtiments résidentiels de 3 étages situés au 2760, rue De Reading (lot 1 382 313 du cadastre du Québec)**

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 4 juin 2024;

Considérant que le projet respecte les critères d'évaluation d'un projet particulier;

Considérant que le verdissement du site est conforme;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un projet de résolution modifiant des dispositions de la résolution CA23 220239 visant la démolition du bâtiment et la construction de bâtiments résidentiels de 3 étages situés au 2760, rue De Reading (lot 1 382 313 du cadastre du Québec) selon les autorisations et exigences suivantes :

**Lot 1 identifié à l'annexe A :**

D'abroger les dispositions suivantes :

- l'aménagement d'un toit végétalisé de type 1 ou 2, tel que défini au Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018), sur un minimum de 40 % de la superficie de la toiture;
- que le niveau sonore, à l'intérieur du bâtiment, soit égal ou inférieur à 40 dBA Leq;

D'exiger :

- que le niveau sonore, à l'intérieur du bâtiment, soit inférieur à 40 dBA Leq;
- qu'une aire de détente au sol à l'extérieur du bâtiment doit avoir un niveau sonore à l'extérieur du bâtiment inférieur à 55 dBA Leq (24 h);

**Lot 2 identifié à l'annexe A :**

D'abroger les dispositions suivantes :

- l'aménagement d'un toit végétalisé de type 1 ou 2, tel que défini au Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018), sur un minimum de 40 % de la superficie de la toiture;

- que le niveau sonore, à l'intérieur du bâtiment, soit égal ou inférieur à 40 dBA Leq;

D'exiger :

- que le niveau sonore, à l'intérieur du bâtiment, soit inférieur à 40 dBA Leq;
- qu'une aire de détente au sol à l'extérieur du bâtiment doit avoir un niveau sonore à l'extérieur du bâtiment inférieur à 55 dBA Leq (24 h);

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003) s'appliquent;

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

De déléguer au secrétaire d'arrondissement le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de l'assemblée publique requise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.04 1248678007

---

#### CA24 22 0157

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un second projet de résolution autorisant 8 logements et 3 étages d'une hauteur maximale de 11,50 mètres pour le bâtiment situé au 2510, rue Allard (lot 1 242 929 du cadastre du Québec)**

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 12 mars 2024;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un second projet de résolution autorisant 8 logements et 3 étages d'une hauteur maximale de 11,50 mètres pour le bâtiment situé au 2510, rue Allard (lot 1 242 929 du cadastre du Québec), selon les autorisations suivantes :

D'autoriser :

- 3 étages maximum;
- une hauteur maximale de 11,50 mètres;
- 8 logements maximum;

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003) s'appliquent;

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.05 1248678003

---

#### CA24 22 0158

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un second projet de résolution autorisant la catégorie d'usage E.5 (2) pour le bâtiment situé au 3955, rue De Richelieu (lots 4 141 016 et 5 277 258 du cadastre du Québec)**

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 29 avril 2024;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un second projet de résolution autorisant la catégorie d'usage E.5 (2) pour le bâtiment situé au 3955, rue De Richelieu (lots 4 141 016 et 5 277 258 du cadastre du Québec), selon les autorisations et exigences suivantes :

D'autoriser :

- la catégorie d'usage E.5(2);
- qu'un usage sensible de la famille équipements collectifs et institutionnel soit situé à moins de 150 mètres de l'emprise d'une autoroute;

D'exiger :

- que le niveau sonore, à l'intérieur du bâtiment où s'exerce un usage sensible de la famille équipements collectifs et institutionnels, soit inférieur à 40 dBA Leq (24h);

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003) s'appliquent;

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1248678006

---

Il est proposé par la conseillère Li, appuyé par la conseillère Sigouin, de réunir pour fins d'études les articles 40.07 à 40.10 de l'ordre du jour.

---

#### **CA24 22 0159**

#### **Retirer 6 espaces de stationnement tarifés et ajouter 27 espaces de stationnement tarifés à divers endroits sur le territoire de l'arrondissement**

Considérant le paragraphe 6° de l'article 4 du Règlement sur la circulation et le stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M. chapitre C-4.1);

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De retirer 6 espaces de stationnement tarifés sur la rue du Séminaire, entre les rues de la Montagne et Ottawa;

D'ajouter 15 espaces de stationnement tarifés sur l'avenue Greene, entre l'avenue Atwater et la rue Saint-Ambroise;

D'ajouter 12 espaces de stationnement tarifés sur la rue Rufus-Rockhead, entre l'avenue Atwater et la rue De Lévis;

De conserver toute autre signalisation en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1247365003

---

**CA24 22 0160**

**Retirer 16 espaces de stationnement tarifés et ajouter 5 espaces de stationnement tarifés à divers endroits sur le territoire de l'arrondissement, dans le cadre du projet de refonte du réseau de la STM**

Considérant le paragraphe 6° de l'article 4 du Règlement sur la circulation et le stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M. chapitre C-4.1);

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De retirer 11 espaces de stationnement tarifés sur la rue Allard, entre la rue Beaulieu et le boulevard Monk;

De retirer 2 espaces de stationnement tarifés sur la rue Notre-Dame Ouest, entre les rues Charlevoix et Vinet;

De retirer 3 espaces de stationnement tarifés sur la rue Notre-Dame Ouest, entre les rues Murray et Peel;

D'ajouter 3 espaces de stationnement tarifés sur la rue Charlevoix, entre les rues Workman et Notre-Dame Ouest;

D'ajouter 2 espaces de stationnement tarifés sur le boulevard Monk, entre les rues Springland et Allard;

De conserver toute autre signalisation en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1247365004

---

**CA24 22 0161**

**Demander au comité exécutif d'édicter, en vertu de l'article 66 du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (21-012), une ordonnance autorisant la garde de poules sur le site du Bâtiment 7 situé au 1900, rue Le Ber (lot 5 722 704 du cadastre du Québec), dans le cadre d'un projet communautaire à des fins d'éducation et de sensibilisation à l'environnement sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest**

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De demander au comité exécutif d'édicter une ordonnance, en vertu de l'article 66 du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (21-012), afin d'autoriser la garde de poules sur le site du Bâtiment 7 situé au 1900, rue Le Ber (lot 5 722 704 du cadastre du Québec), dans le cadre d'un projet communautaire à des fins d'éducation et de sensibilisation à l'environnement sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1238678014

---

**CA24 22 0162**

**Édicter des ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - Séance du 10 juin 2024**

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - juin 2024;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, paragraphes 1° et 3° de l'article 531), une ordonnance autorisant l'installation d'enseignes et/ou de bannières, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - juin 2024;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3 et 8), une ordonnance autorisant la vente de boissons, non alcoolisées et alcoolisées, d'articles promotionnels et de nourriture, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - juin 2024;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre C-4.1, paragraphe 8° de l'article 3), une ordonnance autorisant la fermeture des rues à la circulation de véhicules motorisés, sur les rues et les périodes identifiées dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest – juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.10 1249838005

---

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par la conseillère Li, de réunir pour fins d'études les articles 40.11 à 40.15 de l'ordre du jour.

#### **CA24 22 0163**

##### **Approuver les plans PIIA - Projet de construction de l'immeuble portant le numéro 201, rue Richmond - Îlot D2 - Bassins du Nouveau Havre**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014) les plans d'architecture préparés par Guy Morand, architecte, déposés et estampillés en date du 19 mars 2024 et les plans d'aménagement paysager préparés par Serge Gallant, architecte paysagiste, déposés et estampillés en date du 30 mai 2024 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction pour l'immeuble situé au 201, rue Richmond - Îlot D2 - Bassins du Nouveau Havre, à la condition suivante :

- Exiger, avant l'émission du permis de construction, une garantie financière de 20 000 \$ pour assurer la réalisation complète des travaux d'aménagement paysager.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.11 1244824003

---

#### **CA24 22 0164**

##### **Approuver les plans PIIA - Projet de construction de l'immeuble portant le numéro 2281, rue De Villiers**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014) les plans préparés par Steven Somogyl, architecte, déposés et estampillés en date du 16 mai 2024 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction pour l'immeuble situé au 2281, rue De Villiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.12 1244824008

---

#### **CA24 22 0165**

**Approuver les plans PIIA - Projet de construction de l'immeuble portant le numéro 6705, boulevard Monk**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans préparés par Laurent McComber, architecte, déposés et estampillés en date du 24 mai 2024, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction du bâtiment situé au 6705, boulevard Monk.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.13 1244824010

---

**CA24 22 0166**

**Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 649-657, rue Bourgeois**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par Yannick Laurin, architecte de La SHED architecture inc., déposés et estampillés en date du 23 octobre 2023 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction à des fins de transformation pour le bâtiment situé au 649-657, rue Bourgeois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.14 1248504018

---

**CA24 22 0167**

**Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour l'immeuble portant le numéro 6824, rue Lacroix**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par Michael Hall, architecte, de Studio MHA déposés et estampillés en date du 31 mai 2024 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction à des fins de transformation pour le bâtiment situé au 6824, rue Lacroix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.15 1248504019

---

**CA24 22 0168**

**Dépôt de la réponse du secrétaire d'arrondissement relative à un projet de pétition présenté en vertu de l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (Plans d'agrandissement de la bibliothèque Saint-Charles)**

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De prendre acte de la réponse transmise par le secrétaire d'arrondissement, le 21 mai 2024, relative au projet de pétition « Plans d'agrandissement de la bibliothèque Saint-Charles », conformément à l'article 9 de l'annexe B du Règlement sur la *Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

60.01 1247279002

---

**Période de questions et d'informations réservée aux conseillers**

Le conseiller Sauvé mentionne des enjeux de passage de camions sur la rue Agnès.

70.01

---

À 21 h 44, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

---

Benoit Dorais  
Maire d'arrondissement

---

Sylvie Parent  
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 8 juillet 2024.

---

Initiales Sylvie Parent